

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE GRAND-SAULT

RÉUNION DU 28 JUILLET 2021

19 HEURES

PRÉSENCES

<u>Membres du comité :</u>	<u>Employés :</u>
Renaud Ouellette	Eric Gagnon
Rachel Dionne	Erica Laforge
Guy Cyr	Jessica Pouliot
Jocelyn Themens	

<u>Membres du public :</u>	<u>Absence(s) :</u>
Paul Laforest	Lise Ouellette
Christiane Villeneuve (vidéoconférence)	

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, Renaud Ouellette, souhaite la bienvenue à tous et appelle la réunion à l'ordre à 19h02.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

J. Themens / G. Cyr, l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté

DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

J. Themens / R. Dionne, l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente. (14 juillet 2021)

GRAND FALLS PLANNING ADVISORY
COMMITTEE

MEETING OF JULY 28, 2021

7 P.M.

ATTENDANCE

<u>Committee members:</u>	<u>Employees:</u>
Renaud Ouellette	Eric Gagnon
Rachel Dionne	Erica Laforge
Guy Cyr	Jessica Pouliot
Jocelyn Themens	

<u>Members of the public:</u>	<u>Absence:</u>
Paul Laforest	Lise Ouellette
Christiane Villeneuve (videoconference)	

OPENING OF THE MEETING

The president, Renaud Ouellette, welcomes everyone and calls the meeting to order at 7:02 P.M.

ADOPTION OF AGENDA

J. Themens / G. Cyr, the adoption of the agenda.

Carried

CONFLICTS OF INTEREST

None.

ADOPTION OF THE MINUTES FROM THE PREVIOUS MEETING

J. Themens / R. Dionne, the adoption of the minutes from the previous meeting. (July 14, 2021)

Adopté

DOSSIER

Item 1: Dérogation – 646, rue Davis – NID 65196685.

Jessica présente au CCU la requête de Alexandre Phaneuf, une demande de dérogation pour les deux items suivants:

Pour permettre que la piscine creusé (construction accessoire) soit située à une distance de 6.98m au lieu de 7.5m de l'alignement tel que prescrit par *l'Arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault.*

Pour permettre que la clôture de piscine soit à une hauteur de 1.5m ($\pm 4'$ -11") dans la zone de 6 mètres de l'alignement au lieu d'une hauteur de 0.75m tel que prescrit par *l'Arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault.*

Recommandations du personnel :

Le personnel du service d'utilisation des terres qualifie cette demande comme raisonnable et recommande que la dérogation soit acceptée telle que présentée.

G. Cyr / R. Dionne, que le CCU accepte la demande pour permettre les deux items dérogatoires soient acceptés tel que présentés.

Adopté

Item 2: Dérogation – 455, rue Terrace – NID 65097826.

Jessica présente au CCU la requête de Paul Laforest, une demande de dérogation pour les deux items suivants :

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal (abri d'auto/ "carport") à une distance de 6.47 mètres de l'alignement au lieu d'une distance de 7.5

Carried

FILE

Item 1: Variance – 646 Davis Street – PID 65196685

Jessica presents to the PAC the request of Alexandre Phaneuf, a request for exemption for the following two items:

To allow the inground pool (accessory construction) to be located at a distance of 6.98m instead of 7.5m from the alignment as prescribed by the *Grand Falls Zoning By-law.*

To allow the pool fence to be at a height of 1.5m ($\pm 4'$ -11") within the 6 meters zone of the alignment instead of a height of 0.75m as prescribed by the *Grand Falls Zoning By-law.*

Staff recommendations:

The Land Use Department staff qualify this request as reasonable and recommend that it is accepted as presented.

G. Cyr / R. Dionne, that the PAC accepts the request to allow the two items subject to variances as presented.

Carried

Item 2: Variance – 455 Terrace Street – PID 65097826

Jessica presents to the PAC the request of Paul Laforest, a request for exemption for the following two items:

Allow the extension of the main building (carport) at a distance of 6.47 meters from the alignment instead of a distance of 7.5 meters as described by the *Grand Falls Zoning By-Law.*

mètres tel que prescrit par l'Arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault.

Permettre que l'aménagement de ce même agrandissement soit situé à une distance de 1.97 mètres de la limite arrière au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit par l'Arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault.

Allow the development of this same extension to be located at a distance of 1.97 meters from the rear limit instead of 7.5 meters as prescribed by the Grand Falls Zoning By-law.

Recommandations du personnel :

Le personnel du Service d'utilisation des terres qualifie cette demande comme raisonnable et recommande que la dérogation soit acceptée telle que présentée avec la condition que l'abri d'auto ne pourra pas avoir des murs fermés et ne pourra être converti en garage attaché.

J. Themens / R. Dionne, que le CCU accepte la demande pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal (abri d'auto/carport) à une distance de 6.47 mètres de l'alignement et à une distance de 1.97 mètres de la limite arrière. Le CCU accorde à monsieur Laforest le droit de fermer le mur arrière seulement.

Adopté

RAPPORTS MENSUELS DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Comme le rapport mensuel de construction a été présenté à la réunion du 14 juillet 2021, il n'y a pas de rapport à présenter.

AUTRES

Rien ajouté

AJOURNEMENT

J. Themens propose la levée de la réunion à 19h37.

Staff recommendations:

The Land Use Department Staff qualify this request as reasonable and recommend that it is accepted as presented with the condition that the carport cannot have closed walls and cannot be converted into an attached garage.

J. Themens / R. Dionne, that the PAC accept the request to allow the extension of the main building (carport) at a distance of 6.47 meters from the alignment and at a distance of 1.97 meters from the rear limit. The PAC grants Mr. Laforest the permission to construct the back wall only.

Carried

MONTHLY SUBDIVISION AND CONSTRUCTION REPORTS

As the monthly construction report was presented to the meeting on July 14, 2021, there is no report to present.

OTHER

Nothing added

ADJOURNMENT

The adjournment is moved by J. Themens at 7:37 p.m.



Renaud Ouellette
Président du CCU / PAC President
Jocelyn Thémont

Eric Gagnon
Agent d'urbanisme municipal /Municipal Planning Officer